

Version anonymisée

-1220789-

C-275/22 - 1

Affaire C-275/22

Demande de décision préjudicielle

Date de dépôt:

21 avril 2022

Juridiction de renvoi:

Conseil de prud'hommes d'Agen (France)

Date de la décision de renvoi:

14 février 2022

Partie demanderesse:

NW

Partie défenderesse:

Keolis Agen SARL

Les faits et motifs sont en substance analogues à ceux de la DDP C-271/22 (la partie requérante ne demande pas une indemnité compensatrice de congés payés comme dans l'affaire C-271/22 mais le bénéfice des jours de congés payés dont elle a été privée) et les questions préjudicielles sont identiques à celles de la DDP C-271/22.